

## Préavis de la Municipalité no 2013/07

### Séance du Conseil Général du 18 décembre 2013

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

#### Préambule

Le projet de budget pour l'année 2014 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 novembre 2013.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits par chapitre,

les charges sont estimées à	<b>frs. 1'567'629.00</b>
les produits sont estimés à	<b>frs. 1'479'225.00</b>
ce qui laisse apparaître un déficit de	<b>frs. 88'404.00</b>
	=====

#### Remarques générales

Le budget 2014 a été établi en tenant compte des premières incidences connues sur les effets de la péréquation intercommunale

Les bases de calcul de l'ensemble de ces mesures nous sont fournies par les services cantonaux mais contiennent bien sûr une part d'incertitude importante qui pourrait passablement évoluer, dans un sens comme dans l'autre, une fois toutes les données connues.

Le montant du déficit budgétaire 2014 est essentiellement influencé par l'augmentation des charges et la répartition de tout ce qui entre dans la facture sociale, les coûts des transports, et la participation à la réforme policière.

Concernant les charges spécifiquement communales, nous pouvons relever les points suivants :

<b>110.311.00</b>	<b>Administration : achat mobilier et matériel</b> Un montant de frs. 3000.- a été porté au budget pour l'élaboration d'un plan du village par un géomètre
<b>351.318.05</b> <b>352.318.05</b>	<b>Bâtiments : auberge et grande salle</b> Un montant de frs. 8000.- a été porté dans chaque poste pour les honoraires d'étude de modification du chauffage

<b>210.400.01/02</b>	<b>Impôts Revenu/Fortune PP-PM</b>
<b>210.401.01/02</b>	Les impôts revenu/fortune des personnes physiques et morales sont calculés selon un barème donné par l'administration cantonale des impôts.
<b>210.401.01/02/03</b>	
<b>220.352.00</b>	<b>Finances</b>
<b>220.452.00/01</b>	Nous trouvons là les chiffres de la péréquation. Nous constatons que nous sommes déficitaires d'environ frs. 28'000.-, mais ces chiffres donnés par le canton peuvent varier passablement lors de la facture finale.
<b>440.314.00</b>	<b>Parcs et cimetière</b> Un montant de frs. 15'000.- a été porté au budget pour la réfection du mur du cimetière et l'arrachage de la haie.
<b>650.430.00</b>	<b>Défense contre l'incendie : taxes non-pompier</b> Avec la nouvelle loi sur les SDIS, nous ne pouvons plus encaisser de taxes non-pompier dès 2014.
<b>810.314.00</b>	<b>Service des eaux : entretien réservoir</b> Un montant de frs. 1000.- a été porté au budget pour le remplacement du panneau solaire

**Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fiez

- vu le préavis concernant le budget pour l'année 2014 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté valablement à l'ordre du jour ;

**DECIDE :**

1. Le budget de l'année 2014 est adopté tel que présenté, soit :

Charges	<b>frs. 1'567'629.00</b>
Produits	<b>frs. 1'479'225.00</b>
	<hr/>
Déficit	<b>frs. 88'404.00</b>
	<b>=====</b>

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic  
D. Fardel

La Secrétaire  
S. Natali-Wimmer

